

« Dessine moi Montcarra »

Règlement du Concours de dessin – Journée du patrimoine 2024 Association Nature et Patrimoine de Montcarra

1) Objectif du concours

Dans le cadre des Journées du patrimoine, organisées le dimanche 22 septembre 2024, l'Association Nature et Patrimoine de Montcarra, organise un concours de dessin, ouvert aux enfants et aux adultes sur le thème « Dessine moi Montcarra ».

Tous les dessins qui seront réalisés dans le cadre du présent concours seront exposés le dimanche 22 septembre 2024 dans la salle polyvalente de Montcarra de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

Les visiteurs de cette journée pourront voter pour élire le plus beau dessin dans chaque catégorie.

Les 2 dessins retenus feront gagner un prix à leur auteur, ces dessins seront publiés sur le site internet de l'association et éventuellement dans le bulletin municipal.

2) Qui peut participer

Le concours est ouvert à 2 catégories :

- les enfants âgés de 6 à 15 ans
- les adolescents et adultes de plus de 15 ans.

3) Date du concours

Les dessins devront parvenir au plus tard le jeudi 19 septembre 2024 à 18h dans la boîte aux lettres de l'association, située devant la mairie.

Les œuvres seront exposés la journée du dimanche 22 septembre 2024 dans la salle polyvalente de Montcarra (9h30 à 12h30 et 14h à 17h30).

Les prix seront remis en fin de soirée vers 17h45 dans cette même salle.

4) Comment participer

Les dessinateurs doivent produire un dessin répondant au sujet du concours

« Dessine moi Montcarra », un dessin inspiré d'une rue, d'un bâtiment, d'un lieu reconnaissable du village et répondre aux conditions suivantes :

- le dessin doit être réalisé sur un format maximum A4 (21x29,7) non plié en portrait ou paysage.
- Le dessin doit être une création personnelle et pas une copie d'œuvre existante.
- Le dessin ne doit pas être signé ni comporter de signe distinctif.
- Chaque participant est limité à une seule participation.
- Chaque dessin devra avoir au dos écrit d'une façon lisible, le nom, prénom, âge de l'auteur, l'adresse mail et un numéro de téléphone du dessinateur ou de son responsable légal.
- Si les auteurs des dessins primés ne sont pas présents lors de la remise des prix, ils seront informés et pourront le récupérer en mairie de Montcarra aux heures d'ouvertures au public dans un délai d'un mois soit jusqu'au 22 octobre 2024.

Les dessins seront numérisés et les originaux restitués à leur propriétaire à la fin de l'exposition.

5) Jury du concours

Les visiteurs participant aux journées du patrimoine seront les jurés de ce concours, ils pourront voter, une unique fois, pour désigner leur dessin préféré dans les 2 catégories et ce jusqu'à 17h30.

Les lauréats seront les dessins qui auront récolté le plus de voix.

En cas d'ex æquo trois personnes du bureau de l'association voteront pour élire le gagnant.

6) Droit d'auteur et droit à l'image

L'Association Nature et Patrimoine de Montcarra et la Commune de Montcarra sont libres de disposer des dessins réalisés dans le cadre du concours, de procéder à leur numérisation pour les publier à des vues de communication et à des fins non-commerciales, ainsi que de publier les photos des participants et gagnants. Lors de la transmission de leur dessin à l'Association en vue de participer à ce concours, les participants ou responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits patrimoniaux, dont le droit de représentation et le droit de reproduction, en illimité, sur tous supports, et sans contrepartie financière. Aucune rémunération ne sera versée aux dessinateurs ou à leurs parents ou responsables légaux au titre de leur participation au concours.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.